



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Modification du Schéma des structures de Seine-Maritime (annexes 7-1 et 7-2) et création d'un lotissement de concessions de cultures marines pour un élevage d'huîtres entre Saint-Aubin-sur-Mer et Quiberville

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Direction Départementale des territoires

Raison sociale

Administration publique

N° SIRET

1 3 0 0 0 8 1 5 4 0 0 0 1 0

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

DUMENIL

Prénom(s)

Corentin

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
14. Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et mentionnés au 2 et au 4 du R. 121-5 du CU	Aucun seuil

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet concerne la création d'un lotissement de concessions de cultures marines pour une surface de 16,5 hectares d'élevage d'huîtres entre Saint-Aubin-sur-Mer et Quiberville-sur-Mer. Cependant toutes les surfaces ne seront pas mises en exploitation immédiatement, puisqu'il est proposé une attribution de concessions limitée à 8,2 hectares dans un premier temps.

Les concessions d'élevage ostréicole sont composées de tables en fer posées et fixées par des piquets au sol, sur lesquelles sont disposées des poches en plastique, contenant les huîtres. L'élevage des huîtres nécessite d'accéder aux concessions en tracteur par des chemins définis. Le lotissement et les chemins sont présentés sur le plan annexé à cette demande (annexe 2).

4.2 Objectifs du projet

Les concessions d'élevage ostréicoles existantes à Veules-les-Roses connaissent des problématiques d'exploitation. Un plan de réaménagement des concessions ostréicoles de ce secteur a été instruit et arrêté, mais ne permettra pas une exploitation optimale des surfaces attribuées.

Aussi l'objectif premier de ce projet est de permettre aux ostréiculteurs de Veules-les-Roses de transférer tout ou partie de leurs concessions existantes entre Veules-les-Roses vers le site de Saint-Aubin-sur-Mer - Quiberville-sur-Mer.

Dans le cas où les surfaces exploitables entre Saint-Aubin-sur-Mer - Quiberville-sur-Mer seraient plus importantes que les besoins de transfert de Veules-les-Roses, cette création de concessions pourrait permettre à de nouveaux exploitants de s'installer en application de la réglementation en vigueur.

Cette demande fait suite à une expérimentation d'élevage ostréicole sur une concession expérimentale de 67,2 ha hectares attribuée le 11 décembre 2018 au Comité Régional de la Conchyliculture Normandie - Mer du Nord.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Lors de la mise en place des concessions, les tables seront transportées sur des remorques tirées par des tracteurs suivant les chemins définis puis installées sur les surfaces attribuées.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Lors de la phase d'exploitation, les ostréiculteurs accèdent à leurs concessions lors des marées de vives eaux qui permettent de découvrir les tables. Cela correspond à un maximum de 10 jours par mois avec en général une marée par jour d'environ 3 heures avec donc un aller-retour de véhicules par jour.

L'exploitation des concessions comprend principalement :

- 1- dépôt ou enlèvement des poches
- 2- retournement des poches

Lors de ces différentes activités, sont utilisés des tracteurs avec remorque ostréicole qui utilisent des chemins définis entre la cale de Saint-Aubin-sur-Mer et les concessions . Les chemins sont constitués essentiellement de placages sableux qui sont privilégiés pour le passage des tracteurs (comme préconisé par la DREAL).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Délibération du Conseil du Comité Régional de la Conchyliculture Normandie - Mer du Nord, avis IFREMER et avis de la Commission des cultures marines (CCM) sur la proposition de modification de l'arrêté préfectoral portant schéma des structures des exploitations de cultures marines de la Seine-Maritime

- Instruction du projet de lotissement de concessions d'élevage d'huîtres à Quiberville - Saint Aubin sur mer : enquête administrative (article R923-24 du CRPM), enquête publique (art R923-25 du CRPM), et avis de la CCM

- Instruction des demandes individuelles (ostréiculteurs de Veules les Roses et éventuellement nouveaux exploitants) : enquête administrative (article R923-24 du Code rural et de la pêche maritime), enquête publique au titre du R923-25 du Code rural et de la pêche maritime, et avis de la CCM

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Une première enquête auprès des ostréiculteurs de Veules les Roses montre un besoin de 2,2 ha. La dimension optimale d'exploitation pour une entreprise économiquement viable et pérenne a été définie à 2 ha. Il est privilégié l'installation de nouveaux exploitants directement à cette dimension soit dans un premier temps 3 nouveaux exploitants pour 6 ha, conduisant à 8,2 ha.	16,5 hectares

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF marine de type II n°23M000014 : "Platiers rocheux du littoral cauchois de Senneville au Tréport" ZNIEFF de type II n°230000291 « Le Littoral de Saint-Aubin-sur-Mer à Quiberville »
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Domaine Public Maritime sur l'estran des communes de Saint-Aubin-sur-Mer et de Quiberville-sur-Mer
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le site ZSC "littoral cauchois" (annexe 4) A proximité de la ZPS "littoral seinomarin" (annexe 4) Une évaluation d'incidences au titre de Natura 2000 est annexée au présent document (annexe 6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation temporaire du domaine public maritime au travers d'autorisations d'exploitation des cultures marines (temporaires et révocables)
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque de contamination bactériologique (E.coli)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les véhicules conchylicoles circulent entre la cale de Saint-Aubin-sur-Mer et les concessions par des chemins identifiés. L'intérêt des ostréiculteurs est de passer par le même chemin pour éviter tout risque de casse ou d'immobilisation de véhicules et pour avoir un chemin le plus roulant possible dans un milieu de platier peu carrossable. La circulation est limitée à un aller retour par jour (les marées sont plutôt tôt le matin et tard le soir) sur au maximum 10 jours par mois.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Circulation des véhicules sur l'estran et le travail sur les concessions sont source de bruit (limitée à un aller retour par jour / marées tôt le matin et tard le soir / maxi 10 jours par mois / 3h par jour
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les tracteurs ont des lumières et des projecteurs peuvent être utilisés pour le travail de nuit.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La culture d'huîtres nécessite l'utilisation de poches en plastique et de tables métalliques. Ces poches et ces tables peuvent faire l'objet d'un recyclage. Afin de limiter l'impact de l'activité sur son milieu, des mesures environnementales concernant les déchets sont intégrées à l'arrêté préfectoral portant schéma des structures des exploitations de cultures marines dans lequel le projet s'intègre et se conforme. Ce schéma a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le sujet des déchets a été abordé dans l'expérimentation portant sur ce projet.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet est conforme aux prescriptions notamment environnementales de l'arrêté préfectoral portant schéma des structures des exploitations de cultures marines de la Seine-Maritime arrêté le 24 avril 2017 annexé au présent document (annexe), ce schéma ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale.

L'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 annexé au présent document indique des mesures destinées à éviter et réduire des effets sur l'environnement de l'activité conchylicole.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit d'une activité nouvelle sur ce site, mais l'activité conchylicole d'une manière globale a fait l'objet d'une évaluation environnementale et une évaluation d'incidences Natura 2000 via l'arrêté préfectoral portant schéma des structures. Une expérimentation de 3 ans a été menée avec notamment la mise en place de suivis sur des enjeux environnementaux potentiels identifiés entre l'élevage d'huîtres et les intérêts patrimoniaux de ce site.

Les résultats de cette étude montrent le faible impact de la création d'un lotissement de concessions d'élevage d'huîtres de 16,5 ha sur l'estran des communes de Saint Aubin sur mer - Quiberville. Aussi nous estimons que ce projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Rapport de l'expérimentation (annexe 5)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Evaluation des incidences (annexe 6)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Schéma des structures (annexes 7-1 et 7-2)	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Avis IFREMER sur la modification du SDS (annexe 8)	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom DUMENIL

Prénom Corentin

Qualité du signataire Chef de service Mer, littoral et Environnement Marin

A DIEPPE

Fait le 02/10/2023

Corentin DUMÉNIL
Administrateur Principal des Affaires Maritimes
Direction départementale des Territoires
et de la Mer de Seine-Maritime

Signature du (des) demandeur(s)

